

Nature et Patrimoine en Centre Bretagne

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2008

COMPTE-RENDU

L'association NATURE ET PATRIMOINE EN CENTRE BRETAGNE a tenu son assemblée générale le 2 décembre 2008, à Plouray (56770) sur convocation du conseil d'administration en date du 2 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par M. J. Cornec en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par Mme Dominique Williams.

Le président souhaite la bienvenue aux adhérents présents et les remercie de leur engagement au côté de l'association contre le projet de méga-décharge. Leur nombre maintenant proche de 300 permet à l'association d'être un interlocuteur reconnu vis-à-vis des collectivités communales ou communautaires. Plusieurs municipalités ont déjà voté contre le projet, d'autres s'apprêtant à le faire, ce dont l'association les remercie vivement. 2009 verra probablement la mise en route de l'étude d'impact du projet, ce qui conduira à NPCB à affirmer sa position.

Le président précise en outre que des plaintes ont été déposées par l'entreprise contre le maire de Plouray et contre l'association. Il en est résulté une convocation à la gendarmerie du Faouët où le président s'est rendu accompagné de 4 membres du bureau. Il donne lecture de sa déposition et conclut sur la nécessité de tout faire pour gagner ce combat.

Magali Diennet, vice présidente, prend ensuite la parole pour rappeler l'ordre du jour :

1. Rapport moral et d'activité 2008, vote
2. Rapport financier 2008, vote
3. Orientations pour 2009
4. Cotisation
5. Approbation du Règlement Intérieur
6. Élections au Conseil d'Administration
7. Questions diverses

1. RAPPORT MORAL

La vice-présidente donne lecture du rapport moral pour l'année 2008.

L'assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER

Le trésorier prend ensuite la parole pour présenter le rapport financier.

Nature et Patrimoine en Centre Bretagne

Il précise que l'association a bénéficié d'un don important (3824,00 euros) d'une autre association, ce qui explique la situation de la trésorerie. Il souligne le fait qu'il s'agit là d'un évènement exceptionnel, qui ne se reproduira pas à l'avenir.

L'assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité.

3. ORIENTATIONS 2009

La vice-présidente reprend la parole pour présenter les orientations pour l'année à venir. Les actions en cours seront intensifiées dans le but de voir les 152 hectares acquis rendus à l'agriculture et de préserver les spécificités environnementales et économiques.

4. COTISATIONS

L'assemblée décide de maintenir les cotisations à leur niveau actuel.

5. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les adhérents ont reçu le projet de règlement intérieur avec la convocation à l'assemblée générale.

Le président émet des réserves sur le dernier paragraphe du premier chapitre : « *Pour sa part, le Président ne doit pas utiliser l'Association à des fins personnelles ou comme un levier politique* ».

Certains adhérents soulèvent la question de l'introduction d'un quorum de $\frac{3}{4}$ des membres du conseil pour les assemblées générales ordinaires. Le Bureau explique qu'il ne s'agit pas de verrouiller les décisions mais au contraire, de veiller à ce que l'association puisse délibérer valablement chaque fois que nécessaire, l'hypothèse étant que, même en cas de démobilisation des adhérents, on pouvait espérer qu'une proportion des membres du conseil serait présente à ces assemblées.

Une discussion s'ensuit puis le sujet est mis aux voix. Le Règlement Intérieur est adopté à la majorité des voix, il y a quatre abstentions.

6. ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux postes étaient à pourvoir du fait de la démission de deux membres en cours d'année.

Deux personnes avaient fait parvenir leurs candidatures, qui sont déclarées recevables.

Les deux candidates, Mesdames Nathalie Jugant, avicultrice, demeurant à Parc Pell, Plouray et Véronique Marquet, agricultrice bio, demeurant à Kerroch, Plouray se présentent aux adhérents. Il est convenu de voter à main levée. Les deux candidates sont élues à l'unanimité.

Nature et Patrimoine en Centre Bretagne

Le Bureau souhaite la bienvenue aux deux nouvelles conseillères.

7. QUESTIONS DIVERSES

- La question du rôle que les adhérents peuvent jouer dans la sensibilisation de la population, particulièrement des familles anglophones, est débattue. Certains adhérents d'origine anglaise proposent leurs services en ce sens.
- Un débat s'instaure sur la question des alternatives à l'enfouissement. Le Bureau précise qu'une commission Alternatives a été constituée au sein de l'association, qui travaille à élaborer des propositions. Il est souligné que le projet actuel de méga décharge n'a aucun rapport avec la gestion des déchets locaux.
- L'association culturelle La Grande Boutique, de Langonnet, propose de mettre un stand d'information à la disposition de NPCB lors de ses manifestations pendant les 4 dimanches de décembre.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président, le trésorier et le secrétaire.

Fait le 12 décembre 2008,

Président

Trésorier

Secrétaire